

CFE-CGC de l'AP-HP

CGC-APHP@WANADOO.FR

Monsieur Martin HIRSCH
Directeur Général de l'AP-HP
3 avenue Victoria
75004 Paris

Objet : PREAVIS DE GREVE DU 21 MAI 2015

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 12 mai 2015

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat CFE-CGC de l'AP-HP, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **agents de l'AP-HP** à un mouvement de grève :

jeudi 21 mai 2015

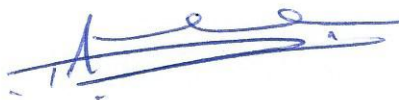
Notre syndicat dépose un préavis de grève illimité à compter du mercredi 20 mai 2015 à 20h.

Pour les revendications suivantes :

- Retrait de la réforme de l'organisation du travail ;
- Sanctuarisation des droits spécifiques antérieurs au protocole de 2002 (Jours médailles, Journées de Préparation Pédagogique, Jour Fête des mères) ;
- Maintien à l'AP-HP de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (tous les professionnels infirmiers et cadres revalorisés seront concernés en juillet 2015)

Lors de cette journée d'action, un **rassemblement est prévu devant le siège de l'AP-HP le 21 mai partir de 11h**. La circulaire 82-7 du 10 MARS 1982 stipule que le « service minimum, son importance et la détermination du nombre d'agents par catégorie de personnels appelés à l'assurer doivent être négociées dans chaque établissement. »

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre respectueuse considération.



Thierry AMOUROUX
Président de la CFE-CGC de l'AP-HP